

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALZON**

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation :

6 octobre 2022

Date d'affichage :

6 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mercredi 12 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

Présents : Odile **COLOMB**, Elodie **BRUN**, Marie Hélène **DISPARD VIVENS**, Gérard **ABRIC**, Alain **BOUTONNET**, Dominique **CAUVAS**, Roger **LAURENS**, Patrick **REILHAN**.

Secrétaire de séance : Alain **BOUTONNET**

OBJET : CESSIION PARCELLE E154 A MME PLA CAROLINE

Les membres du Conseil Municipal, à la demande de Mme PLA Caroline doivent décider d'un montant et des conditions de cession de la parcelle E154.

La totalité des frais afférents à cette transaction seront à la charge du demandeur (géomètre, notaire, etc...).

Le prix proposé sera celui proposé par la SAFER.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Valident les conditions et le prix de cession de la parcelle E154 à Ayrolles à Mme Caroline PLA,

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

Le Maire,
Roger **LAURENS**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : _____

D
E
L
I
B
E
R
A
T
I
O
N